

Paudex, le 5 septembre 2011

## USPI INFO n° 16/2011

### Politique: l'USPI Suisse veut en finir avec le risque de blanchiment dans l'immobilier

**Le président Hugues Hiltpold dépose une motion pour qu'en cas de vente d'immeuble, le paiement du prix soit effectué par un virement du compte de l'acheteur auprès d'un établissement autorisé en Suisse.**

Dans certaines situations, on ne peut exclure un risque que le secteur immobilier soit utilisé comme moyen de blanchiment d'argent, avec le cas échéant un effet sur les prix et finalement un marché moins sain. On se tromperait cependant de cible en voulant assujettir de manière généralisée tous les courtiers immobiliers à la loi sur le blanchiment, notamment parce que rien n'empêche le paiement du prix de la vente d'un immeuble directement de l'acheteur au vendeur.

Proactive, dans la ligne d'une mise en œuvre déterminée de ses règles déontologiques, l'USPI Suisse propose d'agir au niveau des transactions immobilières, en prévoyant qu'en cas de vente d'immeuble, le paiement du prix au vendeur soit dans tous les cas effectué par un virement du compte de l'acheteur auprès d'un établissement autorisé en Suisse. Le président Hugues Hiltpold dépose une motion.

Le communiqué de presse ci-joint fournit de plus amples informations. Il est accompagné d'un article paru dans l'édition d'hier du *Matin Dimanche*.

#### **UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau

Annexes: communiqué de presse du 5 septembre 2011 et article paru dans *Le Matin Dimanche* du 4 septembre 2011